

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE COURFAIVRE  
DU MARDI 11 JUIN 2013, A 20H00, AU CENTRE RENCONTRES,  
SALLE «MIME»**

**Ordre du jour :**

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 13.11.2012.
4. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
5. Divers et imprévu.

**Bureau de l'assemblée :**

Président	:	M. Yvan Citherlet
Secrétaire	:	M. Claude Crevoisier
Scrutateurs	:	Mme Yvonne Jallon et M. Claude Bandelier
Nombre d'ayants droit présents	:	19
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 18 du 22 juin 2013 et envoi d'un tous-ménages

**1. Salutations et souhaits de bienvenue**

Il est 20h00 lorsque M. Guy Meier, responsable du dicastère des pâturages et des forêts à la commune de Haute-Sorne, ouvre l'assemblée en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes.

**2. Désignation du président de l'assemblée**

Sur proposition de Mme Mireille Bandelier, M. Yvan Citherlet est désigné tacitement comme président de l'assemblée de ce jour.

M. le Président s'assure alors que le droit de vote des personnes présentes n'est pas contesté. Il invite par ailleurs l'assemblée à faire des propositions pour la nomination de deux scrutateurs.

A l'issue d'une courte discussion, Mme Yvonne Jallon-Tendon et M. Claude Bandelier sont désignés comme scrutateurs. Ces personnes procèdent ensuite au comptage des ayants droit présents. Au total, ceux-ci sont au nombre de 19.

M. le Président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour et constate que son ordonnancement n'est pas remis en question.

### 3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 13.11.2012

Le P.V. de l'assemblée du 13.11.2012, rédigé par M. Claude Crevoisier, secrétaire communal de Courfaivre et hébergé sur le site Internet de la commune mixte de Haute-Sorne, est approuvé tacitement avec remerciements à son auteur.

### 4. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent

En guise de préambule, M. le Président communique que l'assemblée de ce jour est appelée à désigner des candidats à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par le Conseil général de Haute-Sorne.

Poursuivant son exposé, il indique que 5 personnes se sont déjà portées candidates, soit :

Liste des candidat(s) à la commission bourgeoise de Courfaivre					
Bandelier	Claude	12.03.1963	Bellevue 1	2853	Courfaivre
Bandelier	Mireille	03.06.1942	Rue de la Faverge 22	2853	Courfaivre
Citherlet	Yvan	22.10.1957	Chemin du Noir-Bois 1	2853	Courfaivre
Girardin	Denis	10.10.1957	Chemin de la Combatte 3	2853	Courfaivre
Tendon	Gérard	10.03.1958	Les Chênes 1	2853	Courfaivre

Constatant ensuite que l'entrée en matière n'est pas combattue, M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierre Tendon : Je tiens à rappeler que, selon l'article 7 alinéa 2 du règlement bourgeois en vigueur, la composition de la commission peut varier dans une fourchette comprise entre 5 et 7 membres.

Je profite également de l'occasion pour proposer la candidature de M. Michel Monnerat, ici présent. De mon point de vue, celui-ci, au travers de la manière dont il a mis en valeur les terres agricoles du domaine de Derrière-Château, a démontré qu'il possédait les qualités nécessaires pour défendre les intérêts de la Bourgeoisie de Courfaivre.

Enfin, je me permets de faire acte de candidature à titre personnel.

M. Guy Meier : Les assemblées bourgeoises de Bassecourt et Glovelier ont retenu l'option de 5 candidats. Le projet de règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Haute-Sorne, qui est cours d'élaboration, table également sur 5 membres.

M. Claude Tendon : Les dispositions du règlement bourgeois sont suffisamment claires en ce qui concerne la composition de la commission bourgeoise. Celle-ci peut comprendre de 5 à 7 membres.

Je me porte également candidat.

M. le Président prend acte des propos tenus par MM. Claude et Pierre Tendon et, dans un premier temps, invite les ayants droit présents à se déterminer sur le nombre de candidats qui seront présentés à l'élection.

Ceux-ci, à main levée, par 10 voix contre 8 et une abstention, décident de présenter 7 candidats à la commission bourgeoise.

M. le Président rappelle alors que 8 personnes sont candidates à la commission bourgeoise pour la législature 2013/2017, soit :

Liste des candidat(s) à la commission bourgeoise de Courfaivre – 1 <sup>er</sup> tour					
Bandelier	Claude	12.03.1963	Bellevue 1	2853	Courfaivre
Bandelier	Mireille	03.06.1942	Rue de la Faverge 22	2853	Courfaivre
Citherlet	Yvan	22.10.1957	Chemin du Noir-Bois 1	2853	Courfaivre
Girardin	Denis	10.10.1957	Chemin de la Combatte 3	2853	Courfaivre
Monnerat	Michel	04.12.1962	Chemin en Dauvie 1	2853	Courfaivre
Tendon	Claude	18.07.1944	Chemin des Neufs-Champs 28	2853	Courfaivre
Tendon	Gérard	10.03.1958	Les Chênes 1	2853	Courfaivre
Tendon	Pierre	08.03.1937	Champs des Masses 4	2853	Courfaivre

Les candidats étant plus nombreux que les postes à pourvoir, les 7 à retenir seront désignés au travers d'une élection à bulletin secret.

M. le Président fournit ensuite toutes explication utiles concernant la manière de voter, à savoir :

- l'élection se déroulera selon le système majoritaire à deux tours ;
- chaque ayant droit au vote dispose d'autant de suffrages qu'il y a de candidats à désigner, soit 7 ;
- aucun candidat ne peut recevoir plus d'un suffrage ;
- au premier tour, est élu le candidat qui a obtenu un nombre de suffrages supérieur à la moitié du nombre des bulletins valables (majorité absolue) ;
- au deuxième tour, est élu le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, même s'il n'est pas supérieur à la moitié des bulletins valables (majorité relative).
- les bulletins de vote seront timbrés et introduits dans l'urne prévue à cet effet.

Les scrutateurs procèdent ensuite à la distribution des bulletins de vote pour le premier tour de scrutin.

A l'issue des opérations de vote, M. le Président communique le résultat du vote. Celui-ci est le suivant :

Résultat du 1er tour de scrutin			
Nombre de votants		19	
Bulletins distribués		19	
Bulletins rentrés		19	
Bulletins blancs		0	
Bulletins nuls		0	
Bulletin valables		19	
Majorité absolue		10	
Suffrages nominatifs		99	
Suffrages blancs		34	
Candidat-e-s/ Résultat	Nb de voix	Elus 1er tour	Ballottage
Bandelier Claude	14	x	
Bandelier Mireille	7		x
Citherlet Yvan	8		x
Girardin Denis	17	x	
Monnerat Michel	18	x	
Tendon Claude	13	x	
Tendon Gérard	13	x	
Tendon Pierre	9		x
<b>Totaux</b>	<b>99</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

En la circonstance, M. le Président constate que 5 candidats sont élus au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, de sorte qu'un second tour de scrutin sera nécessaire pour désigner les 2 candidats manquants.

Les candidats suivants demeurent en liste :

<b>Liste des candidat(s) à la commission bourgeoise de Courfaivre – 2<sup>ème</sup> tour</b>					
Bandelier	Mireille	03.06.1942	Rue de la Faverge 22	2853	Courfaivre
Citherlet	Yvan	22.10.1957	Chemin du Noir-Bois 1	2853	Courfaivre
Tendon	Pierre	08.03.1937	Champs des Masses 4	2853	Courfaivre

A l'issue des opérations de vote, M. le Président communique le résultat du vote. Celui-ci est le suivant :

<b>Résultat du 2ème tour de scrutin</b>			
Nombre de votants			19
Bulletins distribués			19
Bulletins rentrés			19
Bulletins blancs			1
Bulletins nuls			0
Bulletin valables			18
Majorité absolue			10
Suffrages nominatifs			28
Suffrages blancs			8
Candidat-e-s/ Résultat	Nb de voix	Elu(e)s 2ème tour	Non élu
Bandelier Mireille	11	x	
Citherlet Yvan	8		x
Tendon Pierre	9	x	
<b>Totaux</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

M. le Président prend acte du résultat de ce vote et rappelle qu'il appartiendra au Conseil général de la commune mixte de Haute Somme de ratifier le choix des candidat(e)s désigné(e)s ce jour par l'assemblée bourgeoise.

## 5. Divers et imprévu

La parole n'est pas demandée.

Vu ce qui précède, M. le Président, non sans avoir remercié préalablement les personnes présentes ainsi que les intervenants et leur avoir souhaité un bon retour dans leur foyer, lève l'assemblée. Il est 20h45

Au nom de l'Assemblée bourgeoise	
Le président	Le secrétaire
Y. Citherlet	C. Crevoisier